



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil a adopté à la séance du conseil du 9 décembre 2024, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, soit l'année 2025, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance.

- Lundi, 20 janvier à 19h30
- Lundi, 10 février à 19h30
- Lundi, 10 mars à 19h30
- Lundi, 14 avril à 19h30
- Lundi, 12 mai à 19h30
- Lundi, 9 juin à 19h30
- Lundi, 14 juillet à 19h30
- Lundi, 11 août à 19h30
- Lundi, 8 septembre à 19h30
- Mardi, 14 octobre à 19h30
- Lundi, 17 novembre à 19h30
- Lundi, 8 décembre à 19h30

Donné à La Conception le 10 décembre 2024,

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité le 10 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 décembre 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière